Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Recu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID: 005-200064657-20230921-DCM210923_4-DE

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 septembre 2023 Délibération n°4

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

<u>Etaient présents</u>: MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents: ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations: MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET: MODIFICATION DES STATUTS DE LA « REGIE DES REMONTEES MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE PELVOUX-VALLOUISE »

Madame le maire expose que certaines dispositions des statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise nécessitent d'être supprimées ou modifiées, soit en raison de l'évolution du contexte (assujettissement à la taxe loi montagne – article 22), soit en raison de l'utilité de préciser le cadre juridique applicable aux salariés (Application de la convention collective des remontées mécaniques - article 23 / Représentation du personnel – négociation collective – article 24).

Madame le maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur ces statuts modifiés, annexés à la présente et dont elle fait lecture.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-2 et suivants et R. 2221-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-249-1 du 5 septembre 2016, portant création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°1 du 28 mai 2021 ;

Vu les statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve la modification des statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise;
- Approuve les statuts de cette régie, tels qu'annexés à la présente ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID: 005-200064657-20230921-DCM210923_4-DE

> Charge madame le Maire ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire Gaëlle MOREAU La secrétaire de séance FISCHER Maryline

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales